ANNEXE 1

Procédure A-120

FORMULAIRE DE DIVULGATION D'UN ACTE RÉPRÉHENSIBLE

Remplir et imprimer le formulaire en fournissant toutes les informations à votre disposition. Envoyer par la poste ou courrier interne dans une enveloppe scellée portant une mention « Confidentiel » en adressant l'envoi au « Responsable du suivi des divulgations ».

IDENTIFICATION DU DIVULGATEUR			
Prénom		Nom	
Êtes-vous un membre du personnel du CISSS des Îles ?			
☐ Oui	☐ Non	Sinon, adressez-vous au Protecteur du citoyen	
Est membre du personnel toute personne à l'emploi du CISSS des Îles et qui reçoit un traitement ou un salaire, qu'elle soit permanente ou occasionnelle. Aux fins des présentes, sont également assimilées à des membres du personnel, les personnes qui participent à la mission du CISSS des Îles lorsqu'elles exercent une charge, une fonction, un travail ou une autre tâche, rémunérée ou non, pour le CISSS. Il pourrait notamment s'agir des membres du Conseil d'administration et des autres comités en place au sein du CISSS, de même que des bénévoles qui œuvrent au sein de l'établissement.			
Coordonnées pour communication confidentielle			
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone		Courriel	
Toute divulgation anonyme sera transmise au Protecteur du citoyen, sans être traitée par le responsable du suivi des divulgations.			

PARTICIPANT(S) À L'ACTE RÉPRÉHENSIBLE			
Prénom		Nom	
Titre/Poste		Unité adm.	
Coordonnées		Employé	☐ Oui
Prénom		Nom	
Titre/Poste		Unité adm.	
Coordonnées		Employé	☐ Oui
Prénom		Nom	
Titre/Poste		Unité adm.	
Coordonnées		Employé	☐ Oui

DESCRIPTION DES FAITS	
Type d'acte répréhensible	☐ Contravention à une loi ou un règlement ☐ Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie ☐ Usage abusif des fonds ou des biens de l'établissement ☐ Grave mauvaise gestion ou abus d'autorité ☐ Atteinte à la santé ou la sécurité d'une personne ou environnement ☐ Ordonner ou conseiller la commission d'un acte répréhensible
Décrivez :	

À votre avis, quelle est la conséquence possible de cet acte ?
Si l'acte n'a pas été commis, comment peut-on le prévenir ?

DATE ET LIEU DE LA COMMISSION DE L'ACTE			
En date du			
Entre-le		Et le	
Lieu			

PERSONNES IMPLIQUÉES OU TÉMOINS			
Prénom		Nom	
Titre / Poste		Unité adm.	
Coordonnées		Employé ☐ Oui	
Rôle			
Prénom		Nom	
Titre / Poste		Unité adm.	
Coordonnées		Employé ☐ Oui	
Rôle			
Prénom		Nom	
Titre / Poste		Unité adm.	
Coordonnées		Employé ☐ Oui	
Rôle			

AUTRES INFORMATIONS		
Éléments de preuve ☐	Lesquels :	
Démarches effectuées ☐	Lesquelles :	
Craintes de représailles ☐	Expliquez :	

Les présents renseignements ne seront accessibles qu'au responsable du suivi des divulgations du CISSS des Îles et au personnel qu'il s'adjoint, le cas échéant. Ces renseignements seront conservés de façon confidentielle et ne peuvent être utilisés et communiqués que conformément à la procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles.

Une personne qui fait une divulgation ou qui collabore à une vérification menée en raison d'une divulgation peut communiquer tout renseignement susceptible de démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, et ce :

- Malgré les dispositions sur la communication de renseignements prévues par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1) et par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), sauf son article 33;
- Malgré toute autre restriction de communication prévue par une loi et toute obligation de confidentialité ou de loyauté pouvant lier une personne, notamment à l'égard de son employeur ou, le cas échéant, de son client. Cela implique notamment la possibilité de lever le secret professionnel, à l'exception de celui liant l'avocat ou le notaire à son client.